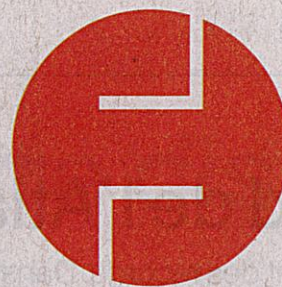


Quimper
Centre-Finistère

ouest
france



Justice et Liberté

1,30 € Jeudi 22 juin 2023

Service clients : votrecompte.ouest-france.fr
Tél: 02 99 32 66 66
Fondateur du Comité éditorial : François Régis Hutin
N° 24050 www.ouest-france.fr

NOUS ÉCO-CITOYENS
VOS IDÉES POUR L'ENVIRONNEMENT

Environnement, climat Partagez vos idées pour la planète

Contribuez dès maintenant en flashant ce QR code ou avec ce lien : bit.ly/3kyVtaN



Immeuble effondré : le choc au cœur de Paris



En Bretagne. La musique se fête aussi en prison



Détenus, ils ont donné un mini-concert, hier, le jour de la fête de la Musique, au centre pénitentiaire de Ploemeur (Morbihan). Page 6

Finistère. Ils sensibilisent au droit à l'avortement « menacé »

Page 7

Les Soulèvements de la Terre. Une dissolution qui irrite

Page 3

Entretien. Marylise Léon fixe son cap à la tête de la CFDT

Avis administratifs

Commune de CLOHARS-FOUESNANT

Modification n° 1

du Plan local d'urbanisme

Du 10 juillet 2023 au 18 août 2023

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 13 juin 2023, M. le Maire de la commune de Clohars-Fouesnant a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la modification n° 1 du Plan local d'urbanisme (PLU). Cette modification a pour objet :

- L'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUi de Menez Saint-Jean,
- La création d'une nouvelle OAP sur le secteur de Menez Saint-Jean ouvert à l'urbanisation à l'occasion de la présente procédure,
- Le classement d'une partie de la zone 1AUe non occupée par le centre de secours intercommunal en zone 1AUi et la modification de l'OAP en conséquence,
- La suppression des emplacements réservés n° 1, n° 7 et n° 10,
- La suppression de la matérialisation d'accès figurant au règlement graphique pour des opérations déjà réalisées,
- L'ajout d'éléments du paysage à préserver dans le lotissement de Kercolin,
- La modification de l'article UL 10 afin de permettre aux équipements de sports et de loisirs d'accueillir certaines structures nécessitant des hauteurs supérieures.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Clohars-Fouesnant du 10 juillet 2023 à 9 h 00 au 18 août 2023 inclus 12 h 00 aux jours et heures habituels d'ouverture (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00).

Par décision du N° E23000090/35 en date du 2 juin 2023 Mme la Conseillère déléguée du tribunal administratif, a désigné M. Patrice Rouat, Officier supérieur de la Marine nationale, retraité, en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public lors des permanences à la mairie de Clohars-Fouesnant, aux jours et horaires suivants :

- lundi 10 juillet 2023 de 9 h 00 à 11 h 30,
- mardi 18 juillet 2023 de 14 h 00 à 16 h 30,
- jeudi 3 août 2023 de 9 h 00 à 11 h 30,
- mercredi 16 août 2023 de 14 h 00 à 16 h 30.

Le dossier d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête côté et paraphé par le commissaire enquêteur sera déposé pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de Clohars-Fouesnant. L'ensemble du dossier pourra également être consulté sur un poste informatique en mairie et sur le site internet de la commune :

<https://www.clohars-fouesnant.bzh>

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions éventuelles :

- par voie écrite ou orale lors des permanences tenues par le commissaire enquêteur

- par courriel à l'adresse suivante :
modification-plu-cloharsfouesnant-
registre-numerique@orange.fr

- par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante :
M. le Commissaire enquêteur, Enquête sur le projet de modification n° 1 du PLU de Clohars-Fouesnant, mairie de Clohars-Fouesnant, place de la Mairie, 29950 Clohars-Fouesnant.

À l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en mairie de Clohars-Fouesnant et sur son site internet pendant une durée d'un an et tiendra compte de remarques formulées. Il sera soumis pour approbation au conseil municipal.